

Joint à et faisant partie intégrante de la Police n°

Avenant n°

Assuré désigné: **TBA**
Date de prise d'effet: TBA

Il est entendu et convenu par les présentes que la garantie accordée par la présente Police ne s'applique pas à toute **réclamation** ou toute poursuite intentée contre l'**assuré** découlant de l'utilisation, de la vente ou de l'élimination de toute matière radioactive ou tout équipement radioactif.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date